



*Syndicat National des
Cadres A*

CGC Finances Publiques et SNC CGC

86/92 Allée de Bercy
Bâtiment Turgot
Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 01.39

Sites : www.cgc-dgfiip.info / www.snc-dgfiip.info

Adresses mail : cgcdgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr

sncdgdgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr



*Syndicat National
des Contrôleurs*

LE LIEN CGC Visioconférence du 23 juillet 2021 avec la Direction Générale

En plein débat parlementaire sur le projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire faisant suite à l'intervention de M Macron, le Directeur Général a convié les organisations syndicales à un échange informel. M Fournel était assisté d'Antoine Magnant (DGA), Marine Camiade (SPIB) et Olivier Rouseau (RH).

1/ Crise sanitaire : obligations vaccinale des personnels DGFIP au sein des hôpitaux

Dans le contexte d'une situation qui se dégrade de nouveau malgré l'été, le parlement vient de clore cette nuit le débat portant sur le projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire.

Des mesures contraignantes de vaccination seront spécifiquement prévues pour les personnels hospitaliers, soignants et administratifs. Parmi ces derniers, sont concernés les personnels des trésoreries hospitalières implantés au sein des établissements de soins.

=> Ces collègues devront obligatoirement être vaccinés d'ici le 15 septembre et avoir reçu leurs deuxième dose au moins une semaine avant l'échéance pour pouvoir continuer à exercer.

Cette obligation entrera en vigueur dès le lendemain de la promulgation de la loi qui devrait intervenir d'ici la fin de la semaine prochaine, augmenté du délai d'examen par le Conseil Constitutionnel.

A défaut d'avoir satisfait à cette obligation, le projet de loi prévoit une mise à pied immédiate sans traitement, et la possibilité ultérieure de mettre fin au contrat de travail.

Les trésoreries hospitalières occupent environ 3.000 emplois dont la moitié sont implantés au sein des hôpitaux. C'est cette dernière frange de la population (1.500 collègues) qui est visée par ces mesures coercitives.

Cette mesure prévisible conduit la Direction Générale à engager dès maintenant un dispositif de recensement et d'alerte vis à vis des agents concernés.

Cette situation n'est pas sans poser de sérieuses difficultés compte tenu :

=> des congés d'une partie des collègues impactés ;

=> des mouvements de mutation à anticiper ; en effet les collègues mutés en trésorerie hospitalière au 1^{er} septembre sont également pleinement concernés ;

=> de la « dead line » impérative fixée intangiblement au 15 septembre prochain.

Plus généralement, le Directeur Général a rappelé la nécessité pour tous de se faire vacciner dans le cadre de la mise en œuvre de l'immunité collective de la population et du civisme citoyen.

Bien entendu, la vaccination n'exempt pas de continuer de respecter les gestes barrières : port du masque, lavage des mains, désinfection des locaux, distanciation.

Les syndicats ont rappelé les nécessités de telles mesures d'hygiène. Ils ont également rappelé au DG que tout devait être mis en œuvre au sein de la DGFIP pour faciliter la vaccination des personnels, y compris pendant les horaires de bureau, et d'accorder, sans barguigner, les autorisations d'absence déjà prévues mais pas toujours appliquées.

Jérôme Fournel a confirmé cette nécessité et qu'il rappellerait aux directeurs de mettre tout en œuvre en ce sens.

Même si le pass sanitaire n'est pas encore d'actualité dans les locaux accueillant du public de passage, l'évolution de la situation dans les prochaines semaines pourrait changer la donne. « *Ce n'est pas un été en pente douce* », dixit le DG.

2/ Autres points abordés :

=> La campagne des avis :

Elle s'ouvrira au début du mois d'août dans le contexte que l'on connaît. Même si la Direction Générale s'est voulue rassurante en mettant en exergue la forte baisse de fréquentation du public dans les Centres des Finances Publiques (mois deux tiers comparé à 2019), tous les syndicats ont alerté l'administration sur ce point d'attention d'actualité immédiate.

En particulier, il sera nécessaire de conserver les emplois de vigiles en vue de réguler les files d'attente et d'aider à de bonne condition d'accueil pour les usagers et les agents.

=> La formation professionnelle :

Le retour en présentiel est pour l'instant la voie privilégiée par le gouvernement, en particulier pour les universités. Là encore il faudra faire preuve de souplesse et d'adaptabilité en fonction des événements.

=> Le télétravail « pérenne » :

Plus de 10.000 demandes ont été reçues dans le cadre des règles de télétravail en période courante, post-crise. Le mouvement est sans doute loin d'être terminé selon la propre appréciation du Directeur Général.

*

* *

Au sujet de la crise sanitaire et de la prise de nouvelles mesures complémentaires possibles, Le Directeur Général indique bien que « *Les choses sont susceptibles de bouger au jour le jour* »...

Données COVID et force de travail à la DGFIP :

Situation au	22/07/2021	Jour précédent	Variation en %
Nouveaux cas avéré positif Covid19 point hebdomadaire jeudi	46 (*)	19 (*)	142%
ASA quatorzaine/septaine	69	33 (*)	109%
Agents présents	43 567	41 120	6%
Télétravailleurs le jour de l'enquête	15 294	14 338	7%
% de télétravailleur/force de travail	26%	26%	0pts
Agents en ASA	341	309	10%
Agents en congés ou arrêt	34 937	38 337	-9%

(*) semaine précédente, par exception

La CGC Finances Publiques vous informe, sans polémique mais sans compromis.

Elle vous représente, vous soutient et vous défend au mieux de vos intérêts.

Soutenez-la ! Adhérez !

Consultez toutes nos informations sur le site : www.cgc-dgfip.info